



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission sportive

Pv du 13 mars 2019

Présidence : Yves Sizun

Membres présents : Guillaume Dem, René Inizan, Laurent Abgrall, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Michel Madec, Jean-Pierre Séné.

Membre absent, excusée : Séverine Leroux-Cras

1. Forfaits :

Date Match	division	Club recevant	club visiteur	Forfait de :	Amende
03-mars	D3 E	Carantec Henvic Es 2	Guiclan Fc 3	Guiclan Fc 3	25,00 €
	D4 excellence B	Bannalec Fg 3	Clohars Carnoët Us 3	Clohars Carnoët Us 3	- €
	D4 excellence C	Rosporden Fc 3	Ergué Gabéric Pd 4	Rosporden Fc 3	- €
	D4 excellence C	Quimper Eafc 4	Melgven As 3	Melgven As 3	- €
	D4 excellence D	Loctudy As 2	Ploneour Fc 3	Ploneour Fc 3	- €
	D 4 promotion A	Tregourez Z. 2	Scaer Ea 4	Scaer Ea 4	- €
	D 4 promotion C	Saint Evarzec Us 3	Saint Yvi As 3	Saint Yvi As 3	- €
	D 4 promotion D	Beuzec Es 3	Tréogat Ms 2	Tréogat Ms 2	- €
	D 4 promotion E	Kerlaz Sp 2	Telgruc As 3	Kerlaz Sp 2	- €
	D 4 promotion F	Lennon Us 2	Tourch As 2	Tourch As 1	- €
	D 4 promotion I	Plouguin Magan Gst 2	Saint Thonan Js 3	Saint Thonan Js 3	- €
	D 4 promotion J	Saint Vougay As 2	Lampaulaise Es 2	Saint Vougay As 2	- €

✓ La commission enregistre, homologue ces forfaits occasionnels, et débite le club de D3 d'une amende de 25 euros, conformément aux dispositions financières du district de football du Finistère, les clubs ayant établi une feuille de match ou déclaré leur forfait par l'intermédiaire de leur messagerie officielle.

✓

2- Courrier divers :

- Courrier du club Es Locmaria : Le match Es Locmaria 2 – Pl Brest Lambézellec s'est déroulé sur le terrain de Keriscouach niveau foot à 11 en raison du mauvais état des autres terrains.
- Courrier du club De l'Es Tréflez. Pris note.
- Courrier de l'Es Plogonnec de fixer seulement un match par terrain afin de les préserver.
- Courrier du club Quimper Italia : Le club annonce que les matchs de l'équipe 2 à domicile aura lieu à 15 h 30 et ceux de l'équipe 3 à 13 h 30.

3- Réserves Litiges :

- **Match de D3 H – Goulien Sp 1 – Beuzec Es 2 du 03 mars 2019 :**

Réserves techniques de Mickaël Clauquin capitaine de l'Es Beuzec2 intitulées ci-dessous :

" la 90eme minute l'arbitre de touche de Goulien sports se blesse sur un choc avec un joueur de Goulien sports. Le jeu continue et l'arbitre de touche de Goulien sports n'est plus à son poste et ne peut donc pas suivre le jeu. À ce moment là le score est de 2 à 2. L'action qui suit entraîne le troisième but de Goulien sports à la 92eme minute. L'arbitre de touche de Goulien sports ne pouvant pas suivre le jeu, ne peut pas juger correctement s'il y a hors jeu ou pas. Après le but l'arbitre du centre consulte l'arbitre de touche de Goulien sports pour savoir s'il y a hors jeu ou pas. N'étant pas placé correctement à son poste suite à sa blessure, l'arbitre de touche de Goulien sports ne peut pas juger correctement le fait de jeu mais valide le but".

Dossier en attente de l'avis de la CDA et du rapport de l'arbitre.

• **Match de D2 E – Carhaix Dc 2 – Lennon Us 1 du 03 mars 2019 :**

Dossier transmis par commission de discipline. L'équipe de Dc Carhaix 2 fait un joueur sur le coup d'une suspension avec effet 25 février 2019.

La commission prend note.

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.

• **Match de D3 G – Châteauneuf Us 2 – Plonevez du Faou 2 du 03 mars 2019 :**

Réserves de Montbabut Maxime capitaine de Gâs de Plonévez 2 intitulées ci-dessous :

"Je soussigné Montbabut Maxime licence n° 228771815, capitaine, du club Gâs de Plonevez formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur Goeffic Anthony du club Us châteauneuvienne, pour le motif suivant : le joueur Goeffic Antony est en état de suspension le jour de la présente rencontre.

Le joueur Goeffic Anthony a été pénalisé de 5 matchs de suspension suite à son expulsion le 16 décembre 2018. Le 03 mars il était encore en état de suspension.

Par conséquent la commission fait évocation conformément à l'article 92.2 des règlements de la Ligue de Bretagne, donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'Us Chateauneuf 2, porte au compte du club un droit d'évocation de 100 euros et transmet à la commission de discipline pour suite à donner.

*Us Chateauneuf 2 : 0 but -1 point
G. Plonevez 2 : 3 buts 3 points.*

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue De Bretagne.

4- Tournoi :

CLUB ORGANISATEUR	DATES	SENIORS
LENNON US	29/06/2019	SIXTE
PLOURIN LES MORLAIX A.	10/06/2019	SIXTE
PLONEIS ES	08/06/2019	SIXTE
BREST ST	07/04/2019	FUTSAL

5- Coupes :

- Coupe du conseil départemental :
 - 1/8 finale le 31 mars.
 - ¼ finale le 21 avril.La finale est fixée au 12 mai.
- Coupe du District :
 - 31 mars : 3 matchs du 5° tours, 1 du 6° tour et 2 du 7° tour.
 - 21 avril : 1/8 finale.
- Challenge 29 :
 - 31 mars : 6 matchs du 2° tour et 4 du 4° tour.
 - 21 avril : 1/8 finale.

Les finales de la coupe du district et challenge 29 sont fixés au 02 juin.

Le secrétaire

Guillaume DEM

Le président de la commission

Yves Sizun